

Agenda 21

Stratégie et plan d'actions

2017 – 2021

Septembre 2017



Sommaire

Les défis d'un monde en mutation	1
La transition comme sortie de crise ?.....	1
La transition au cœur du projet de développement durable du Conseil départemental de l'Aisne.....	2
Evaluation financière	3
Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'Agenda 21.....	3
1 - Répondre à la réalité du numérique.....	4
1.1 Préparer les élèves à devenir acteurs dans le monde numérique de demain.....	4
1.2 Proposer des télé-services.....	5
1.3 Moderniser le fonctionnement de la collectivité	5
2 - Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle social.....	6
2.1 Développer la participation des personnes accompagnées et privilégier le développement social	7
2.2 Transformer les coopérations institutionnelles en synergies	9
3 - Améliorer la qualité de vie et le bien-être.....	10
3.1 Développer la prévention comme facteur incontournable de qualité de vie ..	10
3.2 Favoriser le bien-être au travail	12
4 - Contribuer à la transformation des modèles économiques et financiers.....	13
4.1 Amplifier notre engagement en faveur d'une gestion financière encore plus responsable	13
4.2 Soutenir de nouvelles réponses économiques	14
5 – Renforcer la cohésion territoriale	16
5.1 Contribuer au développement territorial	16
5.2 Valoriser le territoire axonais	17
6 - Poursuivre les actions en faveur de la transition environnementale et énergétique.....	17
6.1 Protéger la biodiversité.....	17
6.2 Gérer rationnellement les ressources.....	18
6.3 Réduire les consommations énergétiques.....	19
6.4 Sensibiliser les acteurs.....	20
7 – S'engager pour une restauration écoresponsable	21
8 - Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.....	22
8.1 Sensibiliser à l'égalité.....	22
8.2 Mieux connaître l'approche de l'égalité par les partenaires du Département	23
8.3 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes	24
8.4 Garantir l'égalité professionnelle au sein de la collectivité	24
Annexes	25
Annexe 1 Contribution du projet du Conseil départemental de l'Aisne aux Objectifs du Développement Durable (ODD).....	26
Annexe 2 Glossaire	31
Annexe 3 Récapitulatif des actions.....	33
Annexe 4 Fiches de description et de suivi des actions et leurs indicateurs ...	35

Les défis d'un monde en mutation

La transition comme sortie de crise ?

Crises. Temps de crise. Tant de crises : crise économique, crise bancaire, crise de l'emploi, crise sociale, crise financière, crise écologique, crise alimentaire, crise morale, crise climatique, crise politique... En deux mots : crise sociétale.

En effet, notre société ne peut désormais que constater l'épuisement d'un modèle qui a été particulièrement fructueux (amélioration de l'espérance de vie, du niveau de vie, du confort de vie, accès à la nourriture, à l'éducation, à la santé...) mais qui débouche aujourd'hui sur de nombreux dysfonctionnements (inégalités sociales, emplois précaires, dérèglements climatiques, pollutions, épuisement des ressources...).

Si « la » crise, si les crises persistent, force cependant est de constater que de multiples innovations émergent ici et là. Et si ces changements se font jour, c'est parce que la société, même si elle n'en est pas tout à fait consciente, a enclenché un mouvement de transformation, de transition. A la recherche de quelque chose de différent. Beaucoup ont effectivement compris qu'« *on ne peut pas résoudre un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré* » (Albert Einstein).

Cette transition touche la société toute entière, dans toutes ses composantes et activités : économique, sociale, sociétale, numérique, financière, écologique, énergétique, démocratique, citoyenne...

Cette **transition** se définit donc comme **plurielle**. Elle est par ailleurs systémique. Elle concerne aussi tous les territoires et toutes les organisations.

Ses maîtres mots sont l'innovation, le décloisonnement, l'adaptation, la participation, la coopération, le partage de données, la complémentarité, le collectif...

La transition n'est « *pas un simple ajustement du système mais une réorganisation profonde de celui-ci* » (Aurélien Boutaud).

De fait, cette transition pose la question de ce à quoi on veut aboutir et à quel rythme. Un changement de modèle certes, mais lequel ?

Gageons que cette **transition** permettra de **cheminer vers une société plus durable** en se mettant **au service d'un développement plus soutenable pour les humains, pour aujourd'hui et pour demain**.

On peut subir cette transition ou au contraire en être acteur. En effet, « *l'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire* » (Henri Bergson).

Mais changer de modèle n'est pas chose aisée. Cette transition se doit donc d'être la plus inclusive possible. Cela nécessite un accompagnement à ce changement. N'oublions pas que « *les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements* » (Charles Darwin).

Le Département de l'Aisne choisit de reconnaître, accompagner et soutenir cette transition vers un développement plus durable.

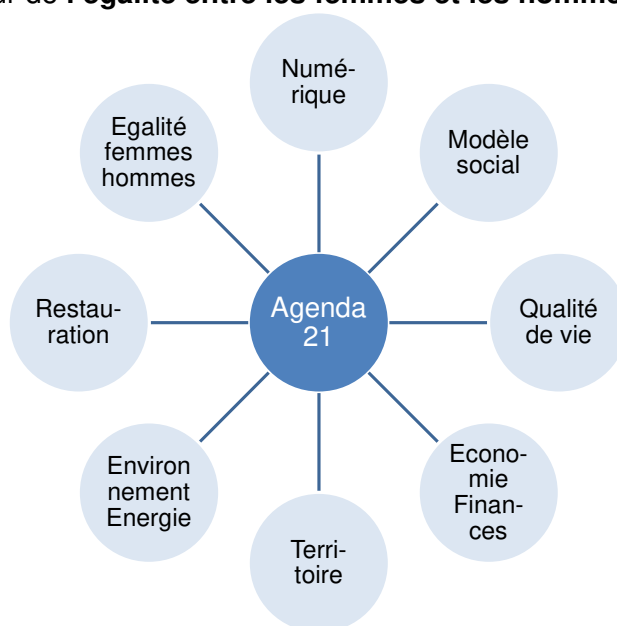
La transition au cœur du projet de développement durable du Conseil départemental de l'Aisne

Après un Agenda 21 adopté en 2011, enrichi en 2015 d'un Plan Climat Energie, le Département de l'Aisne s'est engagé dans la révision de sa feuille de route en matière de développement durable.

La réflexion menée avec l'ensemble des directions a permis de faire émerger et hiérarchiser des enjeux puis des actions s'inscrivant dans les activités du Conseil départemental.

Le nouvel Agenda 21 s'articule autour de **8 défis à relever pour une transition réussie** :

- Répondre à la réalité du **numérique**,
- Contribuer à l'émergence d'un nouveau **modèle social**,
- Améliorer la **qualité de vie** et le **bien-être** par la prévention,
- Contribuer à la transformation des **modèles économiques et financiers**,
- Renforcer la cohésion **territoriale**,
- Poursuivre les actions en faveur de la **transition environnementale et énergétique**,
- Accompagner les collèges vers une **restauration écoresponsable**,
- Œuvrer en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes**.



Cette nouvelle feuille de route départementale intègre donc les enjeux émergents de notre société, elle propose pour le Département une vision à moyen terme avec des objectifs à échéance 2021.

Cette stratégie se décline de façon concrète et opérationnelle au travers de 67 engagements. Ces actions portent à la fois sur les compétences et le fonctionnement de notre collectivité ; leur mise en œuvre respectera bien entendu les principes du développement durable :

- tant dans ses engagements : **solidarité humaine et territoriale, épanouissement** des personnes, modes de **production et consommation responsable**, protection de **l'environnement, lutte contre le changement climatique**,
- que dans ses modes d'agir : **participation** des personnes concernées, **transversalité**, organisation du **pilotage, évaluation, amélioration continue**.

Ces projets sont décrits dans le présent document dont la conception, génératrice d'une importante mobilisation interne, dans un calendrier contraint, constitue en elle-même un levier de transformation de l'institution.

Evaluation financière

L'Agenda 21 intègre pleinement les impératifs budgétaires qui s'imposent à notre collectivité. Certes il représente 7,9 millions d'euros pour la période 2017 à 2020, mais il fait appel pour **plus de 99% à des inscriptions pré-existantes** dans des programmes votés par ailleurs (notamment Espaces Naturels Sensibles, énergie dans les bâtiments, rénovation thermique des logements, prévention de la perte d'autonomie qui représentent plus de 65% du montant total).

Force est de constater que cette démarche nous amène davantage à réfléchir à l'optimisation des moyens existants qu'à engendrer des besoins supplémentaires.

Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'Agenda 21

L'adoption de l'Agenda 21 renouvelé du Conseil départemental ne marque pas seulement la fin d'une démarche d'élaboration d'une stratégie ; il témoigne aussi du début de sa mise en œuvre.

Le projet devant s'inscrire dans le long terme parmi les documents cadres de l'action de la collectivité, il est important de structurer un suivi avec les parties prenantes. Il s'agit de définir un management de la mise en œuvre de la politique de développement durable autour de **revues de projets régulières** pour évaluer l'avancement des actions et décider des réorientations utiles pour faciliter la réalisation des projets.

Les revues de projets seront réalisées une fois par an, dans le cadre d'un échange de visu entre les porteurs d'action et la Délégation au Développement Durable. La présence des chefs de services et/ou directeurs est pertinente pour débattre des moyens mis à disposition de l'action et de leur redéfinition éventuelle.

Ainsi, les porteurs d'actions renseigneront une fiche d'avancement de la mise en œuvre de leur action identifiant :

- la progression dans les étapes du calendrier prévisionnel,
- la capacité à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action,
- les difficultés actuelles et projetées et les solutions pour les dépasser,
- le résultat de l'action au travers des indicateurs et au regard des objectifs définis.

La tenue régulière d'une revue de projet induit un « effet d'accélération » sur la mise en œuvre des projets ; elle crée une échéance visible pour les porteurs d'actions, importante dans les projets de long terme. Les revues de projets alimentent le bilan annuel de la politique de développement durable du Conseil départemental.

Une plate-forme collaborative interne, accessible aux porteurs d'actions, permet une mise en commun des productions.

1 - Répondre à la réalité du numérique

« Pour la première fois dans notre histoire, une technologie s'est diffusée en moins de deux décennies sur l'ensemble de la planète » (France Numérique 2012-2020 : Bilan et perspectives).

« Le numérique, au même titre que l'invention de l'électricité, constitue un évènement rupturiste qui sera amené à modifier structurellement les modèles en place, aussi bien économiques que sociétaux » (Gilles Babinet, auteur de L'ère numérique, un nouvel âge pour l'humanité).

Les pratiques numériques ont envahi le quotidien de l'ensemble de la société et des activités humaines (information, éducation, travail, relations, loisirs et culture, santé...). Les outils numériques ont par ailleurs considérablement accéléré la vitesse des échanges. Aussi, sans que l'on en soit véritablement conscient, une véritable révolution numérique est en train de se mettre en place dans nos sociétés.

Dans ce contexte de profond changement, le Conseil départemental envisage son positionnement autour des objectifs opérationnels suivants :

- l'éducation numérique,
- l'offre de télé-services aux axonais,
- la modernisation du fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil départemental a élaboré un schéma directeur des aménagements numériques et contribue financièrement au déploiement des infrastructures numériques. Le volet relatif aux usages du numérique reste à adopter.

Le Conseil départemental est également attentif en matière de prévention des risques numériques : sécurité informatique, prévention de la fracture numérique, accompagnement au changement des pratiques professionnelles.

1.1 Préparer les élèves à devenir acteurs dans le monde numérique de demain

Le plan national numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique en matière de pédagogie et d'apprentissage.

➤ **Décliner le plan numérique pour l'éducation à l'échelle départementale (n° DI 02)**

Le Département s'est porté candidat à l'appel à projet mené par l'Etat, qui se traduit par un soutien financier de chacun et à la même hauteur. Le Département va installer d'ici fin 2017 une classe mobile dans chacun des 35 établissements qui ont souhaité s'inscrire dans l'appel à projets. Un accompagnement est prévu par l'identification d'enseignants référents au sein de chaque établissement. Une évaluation sera réalisée dans le cadre d'un comité de pilotage et de suivi Etat / Département avant d'envisager un éventuel déploiement.

1.2 Proposer des télé-services

Un télé-service permet aux usagers de procéder par voie électronique à des démarches ou formalités administratives.

Les citoyens français ont de plus en plus l'habitude d'utiliser des télé-services et toute administration moderne doit être en capacité de répondre à cette demande, tout en gardant une vigilance particulière envers les publics exposés à la fracture numérique.

Depuis son adhésion à la Société Publique Locale XDémat, le Département dispose des outils nécessaires au développement des télé-services.

➤ **Dématérialiser les dossiers de demande de subvention (n° DI 03)**

Une expérimentation a été lancée au printemps 2017 : les axonais peuvent désormais remplir en ligne leur formulaire de demande d'allocation vacances.

Le projet consiste à développer la saisie en ligne de toute demande de subvention.

➤ **Dématérialiser les dossiers de demande de prestation de la MDPH (n° MDPH 02)**

Le projet s'inscrit dans le chantier mené par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) d'uniformisation des systèmes d'information de l'ensemble des MDPH qui s'engagent dans une dématérialisation des dossiers de demande de prestation à l'horizon 2019. Chaque MDPH doit adapter ses outils internes pour que l'utilisateur soit en capacité de déposer sa demande en ligne et que les partenaires puissent accéder au dossier de façon dématérialisée, ce qui nécessite une transformation des logiciels métiers.

La numérisation des 60 000 dossiers actifs (au format papier) est en cours.

1.3 Moderniser le fonctionnement de la collectivité

Le numérique constitue un outil pour moderniser le fonctionnement de la collectivité : dématérialisation, activité mobile ou sans déplacements... Mais la transition numérique ne se réduit pas à son aspect technique. Elle peut bouleverser l'ensemble des dimensions du travail par des effets sur l'organisation, le management, la culture, le rapport au travail, les échanges...

➤ **Finaliser la dématérialisation des procédures financières, des actes et de l'archivage numérique (n° DI 04)**

L'Etat a progressivement imposé aux collectivités la dématérialisation des procédures financières et des actes juridiques.

L'action consiste à finaliser la dématérialisation engagée il y a quelques années : chaîne comptable, actes, dossier agents, système d'archivage électronique.

S'agissant plus particulièrement de la chaîne comptable, la « full demat » devrait être opérationnelle début 2018, soit avec une année d'avance, hors champ du social. Le domaine du social nécessite en effet la mise en place d'un portail extranet qui devra d'abord être expérimenté par 1 ou 2 établissements pilotes en 2017.

On notera que la dématérialisation conduit souvent à remettre à plat les processus et les organisations, ce qui nécessite un accompagnement au changement des agents. Cela étant, le numérique constitue aussi une opportunité de réinventer les métiers.

➤ **Permettre une activité mobile des travailleurs sociaux (n° UTAS 02)**

L'atout du numérique est l'accès rapide aux informations. Aussi, l'accès des usagers aux prestations sociales est grandement facilité par les accès internet et l'utilisation des logiciels métiers par les travailleurs sociaux. Le défi consiste donc à être en capacité de maintenir les permanences pour les personnes les plus démunies, surtout en milieu rural ou lors de visites à domicile.

L'action a pour objet d'assurer la portabilité des outils et matériels de l'ensemble des travailleurs sociaux.

➤ **Développer la visio-conférence (n° DI 05)**

Le numérique constitue également un outil susceptible de limiter les déplacements des agents.

80 agents du secteur social ont été formés et équipés de l'application Skype. Il convient désormais de communiquer et sensibiliser à cet outil pour que son usage se développe au sein de la collectivité.

L'autre volet de l'action consiste à se rapprocher des institutions régionales partenaires qui organisent régulièrement des réunions hors du territoire axonais, afin d'examiner la possibilité pour les agents du Département d'assister à ces rencontres à distance.

Par ailleurs, le développement de l'utilisation de cet outil permet d'améliorer l'efficacité et d'élargir le champ des collaborations avec des partenaires.

2 - Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle social

« Il ne s'agit plus de compenser les inégalités mais de les résoudre » (Frédéric Bierry auteur de L'avenir des politiques sociales des Départements).

Force est de constater que notre modèle social est aujourd'hui questionné sous l'effet :

- d'une pression croissante de demande sociale due à une persistance de crises,
- d'une forte demande sociale à venir du fait de facteurs démographiques en progression (allongement de la durée de vie notamment),
- de difficultés liées à la pérennité du financement des politiques de solidarité,
- de la nécessité d'articuler et mettre en cohérence les dispositifs mis en place par les différents acteurs,
- d'une perception contrastée de l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.

Conforté dans son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales par la « loi NOTRe » portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, le Département, qui consacre 57% de son budget total aux politiques sociales, s'interroge sur la prise en compte de ces enjeux :

- consolider la vie sociale des personnes fragiles et précaires en favorisant l'implication citoyenne,
- renforcer le vivre ensemble et permettre à chacun de trouver une place dans la société,
- faire évoluer le regard porté sur le domaine social,
- soutenir l'innovation sociale,
- rendre les politiques sociales plus efficaces.

Le Conseil départemental entend répondre à ces enjeux autour de 2 volets complémentaires :

- développer la participation des personnes accompagnées et privilégier le développement social, notion consacrée par la loi NOTRe (dans son article 94),
- transformer les coopérations institutionnelles en synergies.

2.1 Développer la participation des personnes accompagnées et privilégier le développement social

« Les usagers de l'action sociale doivent avoir un rôle plus actif dans la mise en œuvre de réponses appropriées à leurs difficultés, en exprimant leurs besoins, mais encore en devenant de véritables acteurs du changement de leur vie quotidienne. Le travail social ne se contentera pas alors de respecter ses usagers ; il se mettra au service de leurs projets individuels ou collectifs »

Extrait du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social, élaboré en 2015 dans la foulée du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et qui prévoit 26 mesures autour de 4 thématiques : la participation et l'accompagnement des personnes, la promotion du développement social, la reconnaissance du travail social et la modernisation de l'appareil de formation, la rénovation de la gouvernance.

« La personne doit être le premier acteur de sa vie ».

« Personne n'est trop pauvre pour ne pas apporter sa contribution à la société ».

« Enrichir la solidarité de droit avec une solidarité d'engagement ».

(Frédéric Bierry auteur de L'avenir des politiques sociales des Départements - 2016).

L'empowerment est le *« processus par lequel un sujet, individuel ou collectif, augmente son pouvoir d'agir pour mieux maîtriser son destin » (Thomas Kirszbaum).*

Le développement du pouvoir d'agir : *« Il s'agit de retrouver sa dignité d'acteur, d'être restauré dans sa légitimité de sujet capable » (Yann Le Bossé).*

« Encourager le pouvoir d'agir des habitants ».

« Passer du « faire pour » au « faire avec ».

Extrait de Réaffirmer les priorités sociales du développement durable par l'Observatoire national des Agendas 21 locaux (2011)

L'ensemble des politiques sociales est en effet confronté au défi de permettre à la personne accompagnée d'être pleinement acteur de son parcours.

Le Département souhaite valoriser les démarches de développement social local, associant les personnes accompagnées aux décisions qui les concernent.

Le Département reconnaît par ailleurs que l'engagement citoyen constitue un pilier de la cohésion sociale.

❖ Dans le domaine de l'enfance

Il s'agit de s'appuyer sur les compétences parentales et d'amener les familles à trouver leurs propres solutions.

➤ **Poursuivre l'animation du Café des parents (n° UTAS 06)**

Constitué fin 2014, le Café des parents réunit à Château Thierry des familles volontaires dans un lieu convivial avec des objectifs très précis :

- échanger sur une thématique déterminée en fonction des besoins des familles et repérée par les professionnels,
- innover dans l'intervention professionnelle (différent de l'entretien individuel),
- encourager les personnes à être force de changement en s'impliquant dans la vie du quartier et de la ville (devenir acteur).

➤ **Faire évoluer la relation bénéficiaires / travailleurs sociaux dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (n° UTAS 05)**

La loi du 14 mars 2016 préconise de laisser une place importante aux parents, notamment en faisant en sorte qu'ils soient intégralement partie prenante de la rédaction du Projet Pour l'Enfant (PPE), fil rouge dans le parcours de l'enfant.

Les objectifs poursuivis sont notamment :

- avancer sur les pratiques professionnelles, en laissant une place importante aux familles,
- constituer un groupe de familles bénéficiaires de prestations enfance, susceptible d'accompagner le groupe de travail des professionnels et de l'aider dans sa démarche,
- organiser une formation inter-partenariale, avec participation de familles concernées, au niveau départemental, pour accompagner le changement et l'harmonisation des pratiques.

❖ Pour l'insertion des bénéficiaires du RSA

➤ **Favoriser la participation des bénéficiaires du RSA (n° UTAS 04)**

L'action a pour objet de rendre véritablement acteurs les bénéficiaires du RSA au travers des réunions d'équipe pluridisciplinaire d'une part (en conformité avec la réglementation), du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées d'autre part. La 1^{ère} étape de ce projet, qui concerne les UTAS de Soissons et Thiérache, consiste à identifier des personnes volontaires.

➤ **Organiser des journées Santé et Solidarité pour un développement social de territoire (n° UTAS 08)**

L'action développée sur le Saint-Quentinois a pour objet l'organisation de manifestations, soit sur le thème de la santé, soit sur celui de la solidarité. Ces journées d'informations se veulent pédagogiques, ludiques et pratiques afin qu'elles redonnent du « pouvoir d'agir » sur le quotidien de publics plutôt fragilisés. Il s'agit de susciter des engagements santé, des démarches citoyennes vers le monde associatif et de dynamiser les relations partenariales.

➤ **Expérimenter le Contrat de Vie Citoyenne (n° DDSLI 01)**

Le Département engagera à partir de 2019 une réflexion / action afin d'expérimenter de nouvelles orientations pour la prise d'engagements à travers le Contrat d'Engagement Réciproque par les publics ne présentant pas de perspectives d'accès à l'emploi réaliste ou trop éloignés des prérequis nécessaires à l'engagement d'une démarche d'insertion professionnelle et n'étant pas concernés par des freins sociaux pouvant être pris en charge par un accompagnement social adapté. Il pourra notamment s'agir de reconnaître l'engagement des bénéficiaires dans l'accomplissement de missions au bénéfice de la société civile, et notamment leur implication dans le mouvement associatif.

❖ Dans le domaine du handicap

« Nous avons tous à comprendre que celles et ceux qu'on croit incapables peuvent montrer de formidables capacités... quand les conditions favorables à leur développement sont réunies » (Jean-Luc Simon auteur de La Pair-émulation).

➤ **Développer la place du pair aidant et la prise en compte de l'expertise d'usage (n° MDPH 03)**

Le Département de l'Aisne s'est porté volontaire en 2015 pour expérimenter la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) qui propose 4 axes de travail dont l'un consacré à la pair-aidance. La pair-aidance repose sur l'entraide entre

personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie. C'est une démarche d'empowerment aussi bien pour le pair-aidant que le pair-aidé.

L'action vise à :

- renforcer la présence des associations représentant les personnes handicapées dans les instances d'élaboration des décisions,
- développer l'expertise d'usage (identification et formation de personnes qui ont l'expérience d'une situation de handicap),
- faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements,
- déployer la conciliation par les pairs.

❖ Dans le cadre de l'accueil des personnes accompagnées

➤ **Elaborer collégalement une charte d'accueil (n° UTAS 01)**

Une charte d'accueil est en cours d'élaboration à l'UTAS de la Fère. Ce document mettra en avant les valeurs et principes qui régissent l'accueil, et pour laquelle les engagements sont réciproques à la fois pour les professionnels (agents) et pour les personnes accueillies (usagers). Associer à l'élaboration de ce document le public qui s'engage dans le respect de cette charte est devenu une évidence.

➤ **Développer des permanences dans des lieux socio-culturels (n° UTAS 03)**

Les sites classiques d'accueil des publics en difficulté peuvent être soit stigmatisants, soit trop éloignés d'une population non demandeuse de droits mais potentiellement concernée. L'action consiste à :

- lister les centres sociaux n'accueillant pas de services sociaux du Département,
- négocier l'ouverture d'une permanence sociale (convention d'accueil),
- donner des rendez-vous et effectuer nos permanences sociales afin d'y faire venir nos publics et les inciter à y revenir et les utiliser.

2.2 Transformer les coopérations institutionnelles en synergies

« Le décloisonnement et l'articulation entre professionnels, c'est-à-dire le travail en réseau, doivent devenir une pratique courante ».

Extrait du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social

« Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'aujourd'hui aucun acteur, individuellement, n'a plus seul la solution (...). Il faut apprendre à coopérer, à s'allier. C'est une révolution culturelle" (Hugues Sybille).

La loi NOTRe a certes conforté le Département comme chef de file de l'action sociale territoriale mais l'enjeu reste bien la capacité à coordonner l'action publique à l'échelle du territoire à des fins de cohérence et d'efficacité accrue. Aussi, il apparaît pertinent de transformer les coopérations institutionnelles existantes en véritables synergies.

Fonctionner en réseau, fédérer des actions constituent des modalités d'action que nous devons promouvoir.

➤ **Développer les coopérations inter-institutionnelles autour des situations complexes d'enfants (n° DEF 02)**

Un certain nombre d'enfants se trouve à la croisée de plusieurs prises en charge : soin, handicap et/ou judiciaire.

L'action consiste à créer et animer une commission ressources qui réunit les acteurs autour de la situation d'un mineur en danger. Elle doit permettre de passer d'une logique institutionnelle à une logique de parcours en mettant en place un plan d'actions partagé pour chaque enfant concerné. Les membres composant la commission ressources ont été identifiés et un règlement intérieur de fonctionnement a été établi.

➤ **Elaborer un Pacte Territorial d'Insertion (n° DDSLI 02)**

Les objectifs du PTI sont de :

- définir les modalités de coordination avec les partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA,
- avoir une meilleure lisibilité des politiques entre partenaires, ainsi que pour les usagers,
- développer des complémentarités et des articulations possibles,
- identifier et mettre en place de nouvelles actions ou expérimentations et/ou adaptations des actions existantes.

L'action consistera à mettre en place les espaces de dialogue adaptés afin d'aboutir à la conclusion de nouvelles conventions de partenariat avec les principaux partenaires intervenant en lien avec la politique insertion. Il est prévu que le PTI soit formalisé en 2020.

➤ **Développer l'intermédiation locative pour faciliter le projet de vie des jeunes (n° DEF 03)**

Le Conseil départemental, dans le cadre du schéma de l'Enfance, souhaite anticiper l'accompagnement vers l'autonomie et la sortie du dispositif des adolescents et jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, dans le cadre du PDALHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), il est prévu d'expérimenter l'accès au logement autonome des jeunes en difficulté sortant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

L'action consiste à mettre en œuvre deux conventions territorialisées avec les opérateurs compétents (associations Coallia et Accueil Et Promotion) visant à la mise en œuvre d'un dispositif d'intermédiation locative ainsi qu'un accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie vers un logement pérenne.

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social.

3 - Améliorer la qualité de vie et le bien-être

La qualité de vie est au cœur de la définition du concept de développement durable et le Conseil départemental met l'accent sur les objectifs opérationnels suivants :

- le développement de la prévention dans les politiques de solidarité,
- l'engagement à assurer le bien-être de ses collaborateurs.

3.1 Développer la prévention comme facteur incontournable de qualité de vie

La notion de qualité de vie a évolué au fil des dernières décennies. Et dans le monde d'aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement d'accéder à un logement, mais de vivre dans un logement sain et économe. De même, il ne s'agit pas seulement d'accéder à un système de soin, mais d'être en capacité de mettre soi-même en œuvre de bonnes pratiques en matière de santé. Ou encore, il ne s'agit pas seulement de vieillir à domicile, mais d'y bien vieillir et avec des aidants qui ne s'épuisent pas...

Ainsi, on le constate, développer la prévention est devenu une préoccupation centrale, notamment des politiques de solidarité avec une approche plus inclusive de la notion de qualité de vie.

❖ Lutter contre la précarité énergétique

Le terme de précarité énergétique désigne les ménages qui consacrent plus de 10% de leurs ressources pour payer leurs factures d'énergie (moyenne nationale 5,5%). En France, 3,8 millions de ménages sont concernés et l'Aisne est particulièrement touchée : taux de logements individuels important, parc ancien, pauvreté élevée.

Le Département mène 2 actions visant à permettre aux axonais de vivre dans un logement sain et économe :

➤ **Contribuer à la réhabilitation thermique des logements (n° DDSLI 04)**

L'action consiste à :

- mettre en œuvre une étude pré opérationnelle en vue de la reconduction d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et favorisant l'autonomie,
- aider à la réhabilitation des logements locatifs sociaux les plus mal classés énergétiquement (classes E, F et G),
- sensibiliser les ménages aux éco-gestes,
- favoriser la réhabilitation, notamment thermique, du patrimoine vacant en zone rurale par les communes.

➤ **Améliorer le dispositif Energie du Fonds de Solidarité Logement (n° DDSLI 05)**

L'action consiste à :

- sensibiliser les travailleurs sociaux du Département aux actions de prévention des impayés d'énergie,
- intégrer davantage la dimension qualité de l'habitat dans le cadre des demandes d'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL),
- élargir le public cible des actions de formation « repérage de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et des situations de perte d'autonomie » et notamment les services qui interviennent directement au domicile des ménages,
- cibler plus particulièrement les ménages qui sollicitent régulièrement le fonds et proposer systématiquement une visite du prestataire à ce public.

❖ Contribuer à améliorer la santé des personnes

➤ **Promouvoir de bonnes pratiques en matière de santé en salle d'attente de consultations de PMI (n° UTAS 09)**

Depuis plusieurs années, l'UTAS de Guise délivre des messages de prévention santé en salle d'attente des consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Des conseils sont ainsi prodigués chaque mois sur un thème différent. Le projet consiste à :

- poursuivre le dispositif en cours,
- évaluer les bénéfices de ces actions,
- faire éventuellement participer les familles, enfants et accompagnants, à cette sensibilisation (sur le thème de la nutrition par exemple).

➤ **Mettre en place un programme d'actions de surveillance de la qualité de l'air intérieur (n° DB 05)**

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP (Etablissements recevant du Public), dont les collèges, a fait l'objet de 2 décrets nécessitant la mise en place d'un plan d'actions pour les bâtiments départementaux concernés. L'obligation de mesures de l'air intérieur s'appliquera dans les collèges au 1/1/2020. Toutefois, si un plan d'actions est mis en place, la réalisation de mesures de la qualité de l'air intérieur peut ne pas être obligatoire. Depuis le 19 août 2015, un plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants dans l'air intérieur est donc recommandé.

L'action consiste à définir le plan d'actions à établir, les moyens à mobiliser et à décliner l'organisation pour mettre en œuvre le plan dès 2018.

❖ Prévenir et accompagner la perte d'autonomie

En 2008, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient près de 117 000 axonais (soit 22% de la population axonaise). Elles devraient représenter 168 000 habitants (soit 30% de la population axonaise) d'après les projections démographiques 2030.

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, entrée en vigueur début 2016, prévoit notamment un soutien à la prévention de la perte d'autonomie et reconnaît le rôle des proches aidants.

➤ **Prévenir la perte d'autonomie (n° DPAS 01)**

Face à l'allongement de l'espérance de vie, la préservation de l'autonomie se retrouve au cœur des préoccupations. L'action consiste à animer la Conférence des financeurs (dont chaque département est désormais doté), élaborer un programme coordonné et lancer chaque année des appels à projets auprès des acteurs locaux de la prévention de la perte d'autonomie et des résidences autonomie (passage à la retraite, santé, estime de soi, lien social...). Ces projets sont financés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

3.2 Favoriser le bien-être au travail

« Le bien-être au travail, c'est un sentiment perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué » (Accord National Interprofessionnel du 19 juin 2013).

De nombreux défis sont à relever par les fonctions Ressources humaines des collectivités afin de préparer la fonction publique de demain :

- garantir l'efficacité et l'efficience des services publics,
- accompagner la transformation des métiers, adapter les compétences et gérer les risques encourus comme l'obsolescence des compétences,
- mobiliser les équipes et motiver les agents,
- accompagner le changement,
- développer de nouvelles pratiques managériales,
- promouvoir la diversité (lutte contre toute forme de discriminations liées au sexe, à l'âge, au handicap...).

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental entend mener plusieurs actions en faveur de la qualité de vie au travail, car le développement du bien-être au travail est un facteur majeur d'efficacité des services publics et de la performance globale de la collectivité. Dans ce domaine aussi, la prévention joue un rôle essentiel.

➤ **Elaborer et mettre en œuvre un plan relatif à la qualité de vie au travail (n° DRH 05)**

Dans un environnement professionnel en constante évolution et mutation, il convient de veiller à la qualité de vie au travail des agents au travers plusieurs dimensions : qualité des relations sociales et professionnelles, contenu et organisation du travail, possibilités de développement professionnel.

Après un diagnostic réalisé en 2015 et 2016, l'adoption d'un plan d'actions de prévention des risques psychosociaux est prévu.

➤ **Faire évoluer le mode de management (n° DRH 06)**

L'impact des réformes, les réductions d'effectifs, la généralisation de la dématérialisation, l'émergence de nouveaux métiers et la disparition de certains autres, la nécessaire reconversion professionnelle d'agents notamment en raison du nombre croissant d'inaptitudes médicales, sont autant de facteurs nécessitant une évolution et une adaptation de la fonction managériale.

Une réflexion sera amorcée en 2018 pour poser un diagnostic et proposer des pistes d'actions aux managers, pour les aider à appréhender de façon optimale, ces changements dans la gestion de leurs collaborateurs.

➤ **Développer le télétravail (n° DRH 01)**

Le télétravail est identifié comme un moyen au service des objectifs de développement durable et de qualité de vie au travail.

A l'échelle du Département, le télétravail a été mis en place à titre expérimental.

L'action consiste à favoriser le développement du télétravail dans le cadre des modalités d'organisation précisées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 en limitant les impacts au niveau financier.

➤ **Favoriser l'intégration des travailleurs handicapés (n° DRH 04)**

Bien qu'ayant atteint le taux légal de 6% de travailleurs reconnus handicapés, le Conseil départemental souhaite poursuivre sa politique d'embauche et d'intégration de travailleurs handicapés en aménageant postes et horaires.

4 - Contribuer à la transformation des modèles économiques et financiers

4.1 Amplifier notre engagement en faveur d'une gestion financière encore plus responsable

La notion d'équité intergénérationnelle est au coeur du développement durable. Se conformer à l'équité intergénérationnelle signifie tenir compte des besoins des générations futures dans les décisions d'aujourd'hui. Cela nécessite de s'engager dans une démarche prospective et patrimoniale.

De plus, la demande sociétale évolue vers une demande de transparence des comptes publics, laquelle contribue à renforcer sa crédibilité auprès des établissements bancaires.

Enfin, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation de l'argent public, il est apparu pertinent de redéfinir les règles en matière d'octroi d'aides financières aux acteurs du territoire. Il s'agit en effet :

- s'agissant des fonds propres, de soutenir les priorités départementales,
- s'agissant des fonds européens dont la gestion nous est déléguée, d'atteindre les objectifs fixés,
- s'agissant des allocations de solidarité, de garantir que les sommes versées soient dépensées dans le cadre de l'allocation.

➤ **Anticiper les défis budgétaires (n° DAJAF 02)**

La collectivité souhaite retrouver des capacités d'action à moyen et long terme. Les objectifs de cette démarche prospective sont :

- de s'engager dans une stratégie d'endettement soutenable : en réduisant la capacité de désendettement à 10 ans en 2021 (13 ans en 2015) et en stabilisant l'encours de la dette,
- de s'assurer d'une visibilité sur 3 ans en disposant de Plans Pluriannuels de Fonctionnement et d'Investissement équilibrés.

➤ **Optimiser le taux d'occupation des bâtiments et la gestion du patrimoine départemental (n° DB 03)**

L'action a pour objectif d'optimiser l'occupation de la surface utile professionnelle en mettant en oeuvre :

- l'optimisation des usages des bâtiments (adaptation des surfaces à l'évolution des effectifs par exemple),
- la valorisation des bâtiments inoccupés (vente, location).

➤ **Expérimenter la certification des comptes locaux (n° DAJAF 01)**

Le Département s'est porté candidat en 2016 à l'expérimentation menée au niveau national. Les résultats attendus de l'action sont :

- l'amélioration de la transparence, la transversalité et la professionnalisation de la chaîne comptable (contrôle interne, écriture de procédures...),
- la certification des comptes de la collectivité.

➤ **Mettre en place le CESU pour les bénéficiaires de la PCH (n° MDPH 01)**

L'allocation « Prestation de Compensation du Handicap / aide à la personne » sera versée sous forme de Chèques Emploi Service Universel (CESU) prépayés aux bénéficiaires qui emploient directement un salarié. Cette mesure présente plusieurs avantages : effectivité de l'aide versée, sécurisation des emplois, visibilité du financement, gain de temps et gestion optimisée. La mise en place du CESU est prévue pour octobre 2018.

4.2 Soutien de nouvelles réponses économiques

« Passer d'une économie de l'avoir plus à une économie de l'être mieux » (Michèle Dubonneuil, économiste).

Les défis auxquels l'économie doit aujourd'hui répondre sont :

- de réaffirmer l'utilité sociale de l'économie : se réorienter vers une économie porteuse de sens et au service de l'emploi,
- de miser sur la diversité économique : les nouveaux modèles économiques sont en effet pluriels (économie sociale et solidaire, économie circulaire, économie collaborative, économie de la fonctionnalité, économie symbiotique...).

Et ce n'est pas parce que les Départements ne sont plus compétents en matière économique de droit commun depuis la mise en application de la loi NOTRe qu'ils ne disposent pas de leviers pour soutenir de nouvelles réponses économiques.

Pour le Département de l'Aisne, ces leviers passent par la commande publique, la reconnaissance de l'innovation, une meilleure connaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des emplois déployés (dans ce secteur).

❖ Commande publique

La commande publique constitue une opportunité pour soutenir le tissu économique, prendre en compte les problématiques environnementales et soutenir les publics défavorisés. A ce titre, la clause d'insertion dans les marchés publics peut constituer un dispositif à part entière d'insertion par l'emploi (local).

➤ **Définir une politique d'achat responsable (n° DAJAF 03)**

L'action consiste à :

- mesurer la part d'achat responsable dans la politique d'achat de la collectivité,
- inciter à plus d'achat responsable.

Un nouvel outil statistique pour suivre les caractéristiques d'un achat responsable sera mis en place. Un rapport sera produit en Assemblée départementale pour rendre compte de ce suivi sur un exercice et un plan d'actions pourrait être établi en lien avec les services acheteurs.

➤ **Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics (n° DDSLI 03)**

Sur la période du dernier Plan Départemental d'Insertion (2011-2016) et dans le cadre du précédent l'Agenda 21, le Département a expérimenté la mise en œuvre des clauses insertion dans ses marchés publics et en a tiré un bilan très positif, prouvant ainsi que l'activité économique peut être mise au service de l'insertion. Aujourd'hui, le Département souhaite :

- mettre en œuvre des clauses insertion dans certains de ses marchés publics,
- impulser une démarche de concertation des différents intervenants sur les clauses insertion à l'échelle départementale (Plan local Pour l'Insertion et l'Emploi PLIE, Maisons de l'Emploi,...),
- maintenir une présence active à la démarche commune engagée par les 5 Départements de Haut de France concernant le canal Seine Nord.

❖ Innovation

➤ **Accompagner le développement du numérique et de la domotique dans la silver économie (n° DPAS 02)**

Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique d'une part, le programme coordonné de financement de la prévention de la perte d'autonomie d'autre part, constituent 2 cadres de référence qui promeuvent le développement du numérique et de la domotique dans la silver économie.

L'action consiste à soutenir le développement des initiatives existantes dans le domaine du numérique pour accompagner les personnes en perte d'autonomie : solutions d'aide à domicile, suivi dans le cadre d'accompagnement médicalisé...

3 projets ont d'ores et déjà été soutenus par la Conférence des financeurs en 2016.

➤ **Accroître la compétitivité des entreprises agricoles en favorisant la réduction des intrants (projet Demeterre) (n° LDAR01)**

Le bon ajustement de la fertilisation azotée est un paramètre clé de la production végétale. Il est déterminant pour la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles. C'est aussi un enjeu environnemental majeur pour la limitation des pertes d'azote vers le milieu naturel. Le LDAR, soucieux d'apporter de nouveaux services à ses clients, entend développer ce projet qui a pour objectif de dessiner un nouveau mode de fonctionnement du conseil de fumure : analyses sur certaines situations ciblées et mise en œuvre d'un modèle de simulation pour les autres parcelles.

❖ Emploi

➤ **Renforcer le rôle du Département dans les dynamiques d'emploi local (n° DG 01)**

En application de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), les Départements ne sont plus compétents en matière d'intervention économique de droit commun. Pour autant, les financements apportés tant en investissement qu'en fonctionnement aux acteurs du territoire constituent un outil de soutien à l'emploi local. Confronté à des taux élevés de chômage et de pauvreté, le Département de l'Aisne souhaite identifier des leviers pour renforcer l'emploi local.

L'action consiste à dresser un état des lieux de la situation et établir des propositions visant à renforcer le rôle de la collectivité dans les dynamiques d'emploi local.

Les propositions pourraient par exemple reposer sur les principes suivants :

- soutenir les nouvelles réponses économiques qui font sens,
- faciliter des dynamiques territoriales en accompagnant des porteurs de projets qui s'entraident,
- encourager l'innovation sociale,
- valoriser des secteurs d'activités spécifiques (solidarité, éco-filières, ...),
- faire connaître auprès des acteurs axonais les modalités de financement émergentes (appels à projets des fondations, financement participatif, Fonds Social Européen, ...).

Le Département aurait ainsi vocation à jouer un rôle de facilitateur dans le soutien à l'emploi et aux économies locales.

5 - Renforcer la cohésion territoriale

5.1 Contribuer au développement territorial

Le Département porte la volonté de mettre au cœur du développement axonais le territoire avec ses ressources, ses contraintes, ses spécificités et surtout : ses acteurs.

➤ **Animer le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP) (n° DATEDD 05)**

Imposé par la loi NOTRe, le SDAASP devrait être adopté fin 2017. L'enjeu réside désormais dans la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma. Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette action sont :

- d'une part la co-animation du schéma puisqu'il s'agit de réussir pleinement l'implication des partenaires (EPCI, structures porteuses de Maison de Services Au Public MSAP, Communes, DSDEN, ARS...) comme véritables porteurs de projet et acteurs du schéma,
- d'autre part l'impulsion d'une dynamique de résorption des zones blanches de services au public (à mesurer à mi-parcours et en fin de parcours en partant de la base 2016).

➤ **Elaborer et mettre en œuvre un schéma de lecture publique (n° DESC 03)**

La situation de l'Aisne en matière de services publics de lecture conduit à s'interroger sur le développement de ceux-ci. Le Département a donc engagé la réalisation d'un schéma de lecture publique avec l'ambition de :

- structurer le territoire en matière de lecture publique,
- améliorer l'efficacité des fonds départementaux en encourageant la création de réseaux intercommunaux.

Cette action a également vocation à lutter contre l'illettrisme et à faciliter l'accès aux services publics.

5.2 Valoriser le territoire axonais

L'Aisne souffre d'un déficit d'image auquel il convient de remédier dans un contexte de forte concurrence entre les territoires, qu'il s'agisse de développement économique, touristique, d'attractivité démographique ou de qualité de vie. Les talents axonais doivent être valorisés et le Département doit cheminer davantage vers un marketing territorial.

➤ **Associer les axonais à la promotion de leur département (n° CAB 01)**

Le préjudice porté au premier trimestre 2015 à l'image de l'Aisne, par la diffusion de reportages négatifs et caricaturaux à l'échelle nationale a révélé la nécessité que les axonais réaffirment leur fierté de notre territoire, et par conséquent la mise en place d'une campagne de notoriété en direction de tous les acteurs du département.

L'objectif principal de la stratégie de communication, depuis l'été 2015, est de faire en sorte que les Axonais se réapproprient leur territoire, et partagent l'idée d'« être fiers de notre département ».

➤ **Elaborer et mettre en œuvre le Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE) des Archives départementales (n° DESC 01)**

L'emménagement des Archives départementales dans un nouveau bâtiment en 2018 n'aurait que peu de sens si un projet de mise en valeur de ces fonds au service du département et de ses habitants n'accompagnait pas ce transfert. La rédaction d'un PSCE consiste à établir les objectifs stratégiques que doit remplir le service des Archives départementales de l'Aisne dans le cadre de ses missions obligatoires et facultatives afin de faire adhérer les axonais à leur territoire.

6 - Poursuivre les actions en faveur de la transition environnementale et énergétique

« C'est quand le puits est à sec que nous connaissons la valeur de l'eau » (Benjamin Franklin).

Les transitions énergétique et écologique initiées par le Grenelle de l'environnement ont récemment fait l'objet d'un approfondissement au travers des lois suivantes :

- loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (août 2015),
- loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016).

6.1 Protéger la biodiversité

Les enjeux de la biodiversité dans l'Aisne ont été identifiés dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté en 2009.

L'ensemble des diagnostics pour la préservation du patrimoine naturel converge à démontrer la nécessité de conserver une trame de milieux naturels afin d'assurer le maintien d'une biodiversité au sein de notre territoire, particulièrement riche en espèces remarquables en Hauts de France.

➤ **Créer un réseau d'espaces naturels préservés et valorisés (n° DATEDD 01)**

L'action vise à poursuivre la mise en place d'un maillage de sites, sur le territoire axonais, préservant les milieux naturels et les espèces vivantes les plus menacées. Cela se concrétise par :

- l'accroissement d'espaces, prédéfinis, ayant une gestion favorable à la préservation ou à la restauration de patrimoine naturel remarquable,
- l'accroissement d'habitats et d'espèces prioritaires concernés par une gestion conservatoire.

➤ **Développer les jardins au naturel (n° DATEDD 02)**

Il s'agit de sensibiliser le public sur le thème des jardins au naturel :

- en poursuivant chaque année l'organisation de la fête des jardins au naturel,
- en développant des sites pilotes et ressources qui permettraient aux usagers d'avoir une référence technique sur ce thème. Un concours est envisagé.

➤ **Prendre en compte le patrimoine naturel dans la gestion des routes (n° DVD 02)**

Une dizaine de bords de route font l'objet d'une gestion différenciée. Avant d'envisager toute extension du dispositif, il convient de vérifier la mise en oeuvre effective des préconisations ainsi que l'impact des pratiques sur la biodiversité. La limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires reste un objectif poursuivi.

➤ **Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts (n° DATEDD 06)**

La modification réglementaire sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques constitue une opportunité pour intégrer la préoccupation de la biodiversité dans les pratiques d'entretien des espaces verts, avec notamment la mise en œuvre du principe de gestion différenciée.

L'action se déroule à la fois sur le périmètre des espaces administratifs et des collèges. S'agissant des espaces administratifs, l'action consiste à identifier des sites pertinents, réaliser des plans de gestion concertés et développer des actions de communication. S'agissant des collèges, l'action consiste à identifier des collèges volontaires, expérimenter un vade-mecum et effectuer un suivi dans le cadre de la charte de gestion des collèges.

6.2 Gérer rationnellement les ressources

➤ **Réduire les consommations de papier et utiliser du papier recyclé (n° DI 01)**

En 2015, plus de 57 tonnes de papier ont été utilisées pour les besoins des services (ce qui représente l'équivalent de 12 millions de feuilles au format A4).

Il s'agit de répondre aux obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 (article 79) :

- diminuer de 30% les consommations de papier bureautique d'ici 2020,
- utiliser du papier recyclé à hauteur de 25% en 2017 et 40% d'ici 2020.

La collectivité poursuivra également son effort de recyclage des papiers usagers.

➤ **Développer l'utilisation d'agrégats d'enrobés dans les matériaux bitumineux (n° DVD 04)**

La construction d'infrastructures routières engendre un impact environnemental qu'il est possible de réduire par l'emploi de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage. Il s'agit de répondre aux obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 (article 79). L'objectif poursuivi est un taux d'agrégat d'enrobé :

- en couche de roulement de 10% jusqu'en 2020 puis de 20%,
- en couche d'assise de 20% jusqu'en 2020 puis de 30%.

➤ **Valoriser la biomasse**

Il existe 2 voies de valorisation de biomasse : une valorisation matière (sous forme d'amendement organique de type compost par exemple) et une valorisation énergétique (sous forme de gaz de type méthane par exemple).

➤ **Optimiser la gestion des déchets relatifs aux activités de voirie (n° DVD 03)**

Les activités d'entretien et d'amélioration des 5500 kilomètres de voiries départementales nécessitent l'utilisation de certains produits (absorbant, sel, peinture...) et incluent la collecte de déchets. La production interne de déchets est évaluée à 640 tonnes annuelles.

Il s'agit de poursuivre la sécurisation du tri des déchets (casiers de tri) et la mise en place d'équipements pour favoriser la gestion environnementale des centres d'exploitation (séparateurs hydrocarbures, aires de lavage...).

➤ **Diffuser des supports promotionnels respectueux de l'environnement (n° CAB 03)**

L'action consiste à mettre à disposition des supports promotionnels à vocation environnementale et prioritairement de fabrication locale. Pour ce faire des clauses techniques particulières seront introduites dans les marchés publics d'achat des objets promotionnels. De plus, les supports de communication virtuels seront développés.

6.3 Réduire les consommations énergétiques

L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et d'eau de 10% à l'horizon 2020 (base 2016-2017) tout en améliorant la qualité du service rendu.

➤ **Réduire les consommations de fluides dans les bâtiments (n° DB 01)**

L'action consiste à :

- fiabiliser le dispositif existant de télégestion et de télérelève,
- utiliser l'outil numérique pour identifier les bâtiments où le potentiel d'économies est le plus fort, apporter des actions correctives immédiates (optimisation des réglages) et chiffrer les travaux nécessaires,
- définir un plan de travaux pluriannuel portant sur des actions à temps de retour sur investissement de moins de 5 ans,
- mettre en œuvre le plan de travaux,
- sensibiliser périodiquement les usagers (enseignants, personnels techniques et administratifs, collégiens).

➤ **Sensibiliser les acteurs des collèges aux économies d'énergie (n° DESC 07)**

L'action consiste à s'appuyer sur un réseau de référents énergie au sein des collèges afin :

- d'une part, d'assurer un suivi technique et administratif,
- d'autre part, d'assurer la sensibilisation, l'apprentissage et la participation des usagers à l'amélioration de la performance énergétique pour la partie pédagogique.

➤ **Procéder à une optimisation énergétique de la flotte de véhicules (n° DB 04)**

L'action consiste à :

- développer les formations d'éco-conduite,
- développer la réservation sur pools,
- optimiser les achats de véhicules pour les adapter aux tâches utilisées,
- assurer une veille technique sur les nouvelles technologies de motorisation,
- optimiser le taux d'utilisation des véhicules électriques (en permettant la recharge rapide sur les bornes déployées sur le territoire).

➤ **Développer l'utilisation d'enrobés tièdes pour l'entretien des routes (n° DVD 01)**

L'intégration d'enrobés tièdes est un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux opérations de maintenance et création de voirie.

En 2016, l'emploi d'enrobés tièdes a concerné près de 5% du réseau secondaire ayant fait l'objet d'un entretien. L'objectif est de porter ce taux à 40% en 2020 en incitant les UD à utiliser ce matériau.

6.4 Sensibiliser les acteurs

Le Département est conscient que la sensibilisation des acteurs constitue un levier important de la nécessaire transition écologique et énergétique. C'est la raison pour laquelle le Département a développé quelques outils tant envers les professionnels que le grand public.

❖ Sensibilisation du grand public

➤ **Sensibiliser au développement durable au travers des actions culturelles de la BDA (n° DESC 05)**

La Bibliothèque Départementale de l'Aisne (BDA) propose chaque année des actions culturelles qui permettent à la population parfois éloignée de la culture d'assister à un spectacle, une conférence ou une projection de film suivie d'un débat. Il paraît pertinent de proposer dans chaque programmation une réflexion sur un enjeu de développement durable : climat (2017), alimentation (2018)...

❖ Sensibilisation des partenaires

➤ **Sensibiliser à l'éco-citoyenneté au travers de la Charte de gestion des collèges (n° DESC 06)**

Dans le cadre d'une démarche de qualité et de la mise en œuvre de conventions de partenariat avec l'ensemble des collèges, le Département, depuis 2012, définit un niveau de prestation qu'il serait souhaitable d'atteindre dans l'ensemble des collèges. Un ensemble d'objectifs est défini dans une charte de gestion, comprenant deux ambitions dont l'éco-citoyenneté. La nouvelle charte de gestion 2018-2020 comportera, à nouveau, des objectifs opérationnels en termes d'éco-citoyenneté et des plans d'action pour les atteindre. Ceux-ci seront évalués chaque année à l'issue d'une campagne d'audit.

➤ **Sensibiliser à l'éco-citoyenneté au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (n° DPAS 03)**

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), document stratégique qui peut être conclu entre le Conseil départemental et un établissement ou service médico-social (ESMS) pour une durée pluriannuelle inférieure ou égale à 5 ans, comporte les grands engagements d'un ESMS sur les années à venir et prévoit les moyens correspondants. L'action consiste à intégrer systématiquement, dans chaque CPOM conclu avec les ESMS et les SAAD (Service d'Aide A Domicile), des objectifs en matière de développement durable et d'éco-citoyenneté regroupant différentes thématiques, notamment l'énergie, l'eau, les déchets, la nutrition, les achats, la sensibilisation du personnel et des résidents... Il est prévu de contracter 8 CPOM avec des EHPAD (Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) au terme de l'année 2017, et 70 d'ici fin 2021.

❖ Sensibilisation des agents

➤ **Sensibiliser les assistants familiaux au développement durable (n° DEF 01)**

Le Département emploie près de 700 assistants familiaux qui accueillent 1300 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les assistants familiaux exercent leur métier à domicile. L'action consiste à leur apporter des informations relatives aux enjeux du développement durable afin de le sensibiliser et leur donner envie de mettre en place de bonnes pratiques avec les enfants confiés.

Cette sensibilisation concerne systématiquement les agents nouvellement employés dans le cadre de leur formation initiale, ainsi que les assistants familiaux en poste de façon volontaire sur le thème de la nutrition.

7 - S'engager pour une restauration écoresponsable

Une alimentation durable combine 4 enjeux : une alimentation accessible à tous, positive pour la santé, avec une empreinte minimale sur l'environnement, issue d'un système économiquement équitable et performant (Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas de Calais par le CERDD).

En charge de la restauration dans les collèges axonais (2 millions de repas servis chaque année), le Département souhaite :

- faciliter la consommation de produits locaux en faveur d'une économie locale,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- favoriser le retour à la terre des déchets organiques issus de la restauration.

➤ **Développer les circuits courts, les produits de saison et les produits bio dans les collèges (n° DB 02)**

L'action a pour objet d'amplifier la démarche initiée il y a quelques années. Les résultats attendus sont :

- une augmentation du pourcentage de recours aux circuits courts, produits locaux, produits bio et du nombre de collèges rentrant dans cette démarche,
- une augmentation du nombre de collèges signataires de la charte d'engagement restauration (25 % en 2017, 70 % en 2018 et 100 % en 2019),
- une évolution des pratiques dans les selfs (bars à salade ou à soupe, centrifugeuses, ...) (nombre de collèges équipés : 10 en 2017, 20 en 2018 et 35 en 2019),
- une diversification des producteurs locaux fournisseurs des collèges : augmentation du nombre de producteurs ayant fourni les collèges sur une année, augmentation des quantités commandées en circuits courts,
- une participation aux Programmes Alimentaires Territoriaux par l'apport de données chiffrées sur les besoins des collèges et autres entités départementales (EDEF),
- la mise en place d'une légumerie, en s'appuyant sur un chantier d'insertion.

➤ **Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges (n° DATEDD 03)**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 stipule que « *l'État et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion* ». Si des actions ont été ponctuellement réalisées dans les collèges ou si les cuisiniers veillent à réduire le gaspillage dans leurs pratiques quotidiennes, aucun document n'a été jusqu'alors formalisé au niveau du Département.

L'action consiste donc à établir et formaliser un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les collèges.

➤ **Améliorer la gestion des déchets organiques dans les collèges (n° DATEDD 04)**

L'objectif est d'apporter des solutions de tri et de valorisation des déchets organiques issus des réfectoires scolaires, adaptés aux collèges. Le nombre de sites équipés n'a pas été fixé, l'objectif étant de répondre à la demande des établissements ayant une démarche volontaire. On estime cependant que fin 2017, 14 collèges seront susceptibles d'être équipés pour une quantité annuelle compostée de 40 tonnes.

➤ **Approvisionner la collectivité en produits de saison locaux (n° CAB 04)**

Le Département accompagnant les collèges vers une restauration écoresponsable, l'institution se doit aussi de participer au développement d'une alimentation durable. Aussi, la collectivité s'engage à proposer des aliments issus des circuits courts lors des manifestations diverses de la collectivité.

8 - Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines, politique, économique, social... est à la fois un objectif déterminant en matière de droits humains et un moyen pour concrétiser un réel développement durable.

La constitution du 27 octobre 1946, dans son préambule, acte que « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ». Depuis 1946, les lois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont succédées. Plus récemment, la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objectif de consolider le droit des femmes et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour faire avancer l'égalité. En effet, l'égalité des droits reste à parfaire dans les faits.

Le Département s'inscrit dans cette volonté de construire la société égalitaire de demain autour de 4 enjeux :

- lutte contre les stéréotypes,
- insertion sociale et professionnelle des femmes,
- meilleure connaissance de l'approche de l'égalité par les partenaires du Département,
- égalité professionnelle au sein de la collectivité.

Sont répertoriées ci-dessous les actions nouvelles que le Département entend engager, l'ensemble des actions menées en faveur de l'égalité faisant l'objet d'un reporting dans le rapport annuel sur l'égalité présenté à l'Assemblée.

8.1 Sensibiliser à l'égalité

L'élimination des stéréotypes sexués et la déconstruction des rôles sociaux sont des étapes indispensables à l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes. C'est la raison pour laquelle le Département envisage plusieurs actions de sensibilisation.

➤ **Associer les collégiens à la valorisation des personnages féminins de l'Aisne (n° DESC 02)**

Les Archives départementales de l'Aisne envisagent de valoriser les grandes femmes ayant trait au département au moyen d'une exposition grand public et d'un concours en direction des collégiens afin de valoriser la contribution féminine à l'histoire de notre département et de définir une dizaine de femmes illustres dont les portraits issus de

cette action seront exposés de façon permanente dans les nouveaux locaux des Archives départementales.

➤ **Mettre en valeur les femmes axonaises dans les supports de communication de la collectivité (n° CAB 02)**

La diversité des supports de communication (magazine, site internet, réseaux sociaux) présente l'opportunité de sensibiliser largement les axonais sur l'égalité des droits femmes/hommes et de lutter contre les stéréotypes. L'objectif poursuivi est de donner une image positive des femmes axonaises et impulser une dynamique positive autour de la condition féminine.

➤ **Sensibiliser à l'égalité au travers des actions menées par la BDA (n° DESC 04)**

Les bibliothèques, lieux de rencontres, d'information et d'acquisition de connaissances doivent participer à la lutte contre les stéréotypes sexistes. La Bibliothèque Départementale de l'Aisne (BDA) propose 3 types d'action :

- former les bibliothécaires du réseau de la BDA,
- réaliser une bibliographie autour de la thématique avec des références d'ouvrages destinés aux enfants et de documentaires adultes,
- inscrire un spectacle sur le sujet dans le cadre du printemps des conteurs.

➤ **Sensibiliser à la clause d'égalité dans les marchés publics (n° DAJAF 04)**

L'interdiction d'accès à la commande publique pour les entreprises condamnées pour discrimination ou qui refusent de mettre en œuvre leurs obligations en matière d'égalité professionnelle est un levier donnant plus d'effectivité à l'égalité professionnelle. Cette obligation inscrite dans la loi s'applique aux contrats conclus depuis le 1er décembre 2014.

L'action consiste à :

- vérifier le respect de la loi par les entreprises à qui le Département attribue un marché,
- rappeler aux entreprises candidates aux marchés publics du Département leurs obligations en matière d'égalité femmes-hommes.

Le règlement intérieur de l'achat public de la collectivité constitue un outil pour sensibiliser les services et apporter les outils de rédaction.

8.2 Mieux connaître l'approche de l'égalité par les partenaires du Département

Le Département dispose de statistiques sur les personnes bénéficiaires de ses politiques (RSA, APA, PCH, boursiers...). En revanche, peu d'informations sont connues sur l'approche de l'égalité par les acteurs du territoire recevant des participations financières du Département.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de mieux connaître l'approche de l'égalité notamment dans les collèges.

➤ **Mieux connaître l'approche de l'égalité dans les collèges (n° DESC 08)**

Dans les établissements scolaires, la thématique de l'égalité peut se déployer sous plusieurs items tels que la prévention à la santé, le respect fille-garçon, la sexualité, la diversité, l'estime de soi ou bien encore l'hygiène de vie.

L'action consiste à recenser les actions menées et prendre connaissance des éventuels diagnostics réalisés. Des actions à l'initiative du Département pourraient en découler.

8.3 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes

Bien que de plus en plus présentes sur le marché du travail, les femmes ont un taux d'activité inférieur à celui des hommes : 65% des femmes axonaises (de 15 à 64 ans) sont actives contre 75% des hommes (Regards sur la parité en Picardie, dossier INSEE d'octobre 2013).

Les femmes sont par ailleurs davantage touchées par la pauvreté : 57% des bénéficiaires du RSA de l'Aisne sont des femmes en 2016.

➤ **Développer l'insertion sociale et professionnelle des femmes (n° UTAS 07)**

Peu ou pas qualifiées, sans expérience professionnelle, les femmes bénéficiaires du RSA se dirigent souvent vers des métiers en rapport avec leur vie familiale (faire du ménage ou s'occuper d'enfants). Le projet porté par l'UTAS du Saint-Quentinois vise à sensibiliser et mobiliser les associations d'insertion et de formation pour développer et diversifier des actions d'insertion en faveur des femmes bénéficiaires du RSA (légumerie, recyclerie, hôtellerie, restauration...).

8.4 Garantir l'égalité professionnelle au sein de la collectivité

Les propositions qui suivent ont été formulées lors de la réalisation d'un rapport annuel de situation comparée.

➤ **Poursuivre le travail engagé sur les indicateurs de situation comparée (n° DRH 02)**

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités pour aboutir à une égalité effective. Chaque année, la loi impose la rédaction d'un rapport sur la situation entre les femmes et les hommes en amont des discussions budgétaires.

L'action consiste à analyser et évaluer sur plusieurs années les indicateurs sexués de la collectivité.

➤ **Poursuivre le travail engagé sur la neutralité des fiches de poste (n° DRH 03)**

La rédaction des offres d'emploi et des fiches de poste ne doit comporter aucune forme de discriminations. Toute mention liée au sexe est considérée comme discriminatoire. Aussi, l'employeur doit lutter contre toutes formes d'inégalités de traitement, notamment dans ses recrutements et à travers les fiches de poste.

L'action consiste à modifier au fur et à mesure l'intitulé des fiches de postes afin de les rendre neutres.

Annexes

Annexe 1 Contribution du projet du Conseil départemental de l'Aisne aux Objectifs de développement durable

Annexe 2 Glossaire

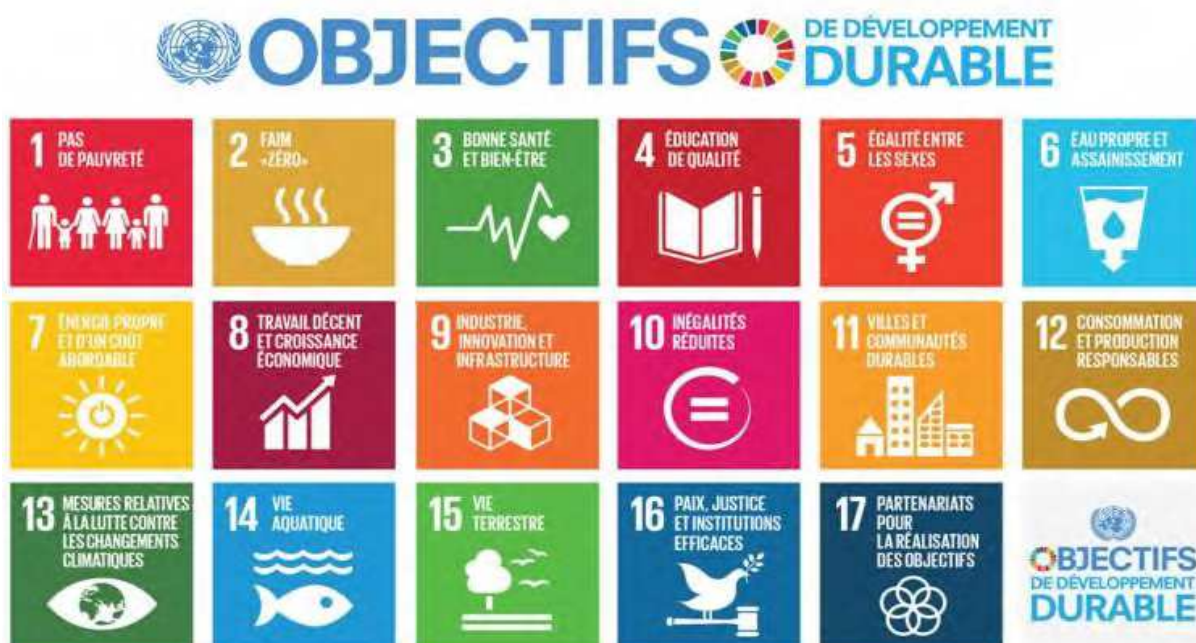
Annexe 3 Récapitulatif des actions

Annexe 4 Fiches de description et de suivi des actions et de leurs indicateurs

Annexe 1 Contribution du projet du Conseil départemental de l'Aisne aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

En 2012 s'est tenue la conférence Rio +20 des Nations Unies sur le développement durable. Le Secrétaire général des Nations Unies et la déclaration de Rio +20 ont appelé à la définition d'objectifs universels, intégrant de manière équilibrée les composantes économique, environnementale et sociale du développement durable.

17 Objectifs de Développement Durable 2015 – 2030 (ODD) ont été adoptés lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015 et sont entrés en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont articulés en 169 cibles. Les ODD succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement 2000 – 2015 arrivés à échéance. Les ODD ont la particularité de concerner dorénavant tous les pays.



Examinons dans quelle mesure les actions de l'Agenda 21 du Département contribuent aux ODD.

❖ ODD 01 : Pauvreté

Objectif : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cibles : extrême pauvreté – protection sociale – droits aux ressources économiques, à la propriété foncière, aux services financiers...

❖ ODD 02 : Faim – Nutrition - Agriculture

Objectif : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cibles : faim – malnutrition – revenus des petits producteurs alimentaires – viabilité des systèmes de production alimentaire – diversité génétique des semences...

- Développer les circuits courts, les produits de saison et les produits bio dans les collèges (n° DB 02)
- Approvisionner la collectivité en produits de saison locaux (n° CAB 04)

❖ ODD 03 : Bonne santé – Bien-être

Objectif : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cibles : mortalité maternelle, infantile, prématurée – épidémies – substances psychoactives – accidents de la route – santé sexuelle et procréative – couverture sanitaire...

- Promouvoir de bonnes pratiques en matière de santé en salle d'attente de consultations de PMI (n° UTAS 09)
- Mettre en place un programme d'actions de surveillance de la qualité de l'air intérieur (n° DB 05)

❖ ODD 04 : Education – apprentissage tout au long de la vie

Objectif : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cibles : accès à l'enseignement primaire et secondaire – éducation préscolaire – compétences pour un emploi – illettrisme – éducation des élèves au développement durable...

- Décliner le plan numérique pour l'éducation à l'échelle départementale (n° DI 02)

❖ ODD 05 : Egalité entre les sexes

Objectif : Parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles

Cibles : lutte contre les discriminations – violence et traite – pratiques préjudiciables – partage des responsabilités domestiques – accès aux fonctions de direction – santé sexuelle et procréative

- Associer les collégiens à la valorisation des personnages féminins de l'Aisne (n° DESC 02)
- Mettre en valeur les femmes axonaises dans les supports de communication de la collectivité (n° CAB 02)
- Sensibiliser à l'égalité au travers des actions menées par la BDA (n° DESC 04)
- Sensibiliser à la clause d'égalité dans les marchés publics (n° DAJAF 04)
- Développer l'insertion sociale et professionnelle des femmes (n° UTAS 07)
- Mieux connaître l'approche de l'égalité dans les collèges (n° DESC 08)
- Poursuivre le travail engagé sur les indicateurs de situation comparée (n° DRH 02)
- Poursuivre le travail engagé sur la neutralité des fiches de poste (n° DRH 03)

❖ ODD 06 : Eau potable et assainissement

Objectif : Garantir l'accès à tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cibles : accès à l'eau et à l'assainissement – qualité de l'eau – viabilité de l'approvisionnement – coopération transfrontalière – écosystèmes liés à l'eau...

❖ ODD 07 : Energie

Objectif : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cibles : services énergétiques – énergie renouvelable – efficacité énergétique...

- Réduire les consommations de fluides dans les bâtiments (n° DB 01)

- Sensibiliser les acteurs des collèges aux économies d'énergie (n° DESC 07)
- Optimiser le taux d'occupation des bâtiments et la gestion du patrimoine départemental (n° DB 03)
- Procéder à une optimisation énergétique de la flotte de véhicules (n° DB 04)
- Développer l'utilisation d'enrobés tièdes pour l'entretien des routes (n° DVD 01)

❖ ODD 08 : Economie - Emploi

Objectif : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cibles : croissance économique par habitant – diversification, innovation, forte intensité de main d'œuvre – micro, petites et moyennes entreprises – modes de production et de consommation – plein emploi - jeunes sans emploi ni formation – travail forcé, travail des enfants – droits des travailleurs – tourisme durable – accès aux services bancaires, financiers et d'assurance

- Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics (n° DDSLI 03)
- Renforcer le rôle du Département dans les dynamiques d'emploi local (n° DG 01)
- Elaborer et mettre en oeuvre un plan relatif à la qualité de vie au travail (n° DRH 05)
- Faire évoluer le mode de management (n° DRH 06)
- Développer le télétravail (n° DRH 01)
- Favoriser l'intégration des travailleurs handicapés (n° DRH 04)
- Développer la visio-conférence (n° DI 05)

❖ ODD 09 – Infrastructure - Industrie

Objectif : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cibles : industrialisation durable – accès des entreprises aux services financiers – technologies propres – recherche scientifique

- Accroître la compétitivité des entreprises agricoles en favorisant la réduction des intrants (n° LDAR 01)

❖ ODD 10 - Inégalités

Objectif : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cibles : croissance des revenus – autonomisation de tous et intégration sociale, économique et politique – égalité des chances – protection sociale - surveillance des marchés financiers – représentation des pays en développement – politiques migratoires

- Poursuivre l'animation du Café des parents (n° UTAS 06)
- Faire évoluer la relation bénéficiaires / travailleurs sociaux dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (n° UTAS 05)
- Développer les coopérations inter-institutionnelles autour des situations complexes d'enfants (DEF 02)
- Favoriser la participation des bénéficiaires du RSA (n° UTAS 04)
- Organiser des journées Santé et Solidarité pour un développement social de territoire (n° UTAS 08)
- Expérimenter le Contrat de Vie Citoyenne (n° DDSLI 01)
- Elaborer un Pacte Territorial d'Insertion (DDSLI 02)

- Développer la place du pair-aidant et la prise en compte de l'expertise d'usage (n° MDPH 03)
- Prévenir la perte d'autonomie (n° DPAS 01)
- Mettre en place le CESU pour les bénéficiaires de la PCH (n° MDPH 01)
- Accompagner le développement du numérique et de la domotique dans la silver économie (n° DPAS 02)
- Permettre une activité mobile des travailleurs sociaux (n° UTAS 02)
- Elaborer collégialement une charte d'accueil (n° UTAS 01)
- Développer des permanences dans des lieux socio-culturels (n° UTAS 03)

❖ ODD 11 : Villes et établissements humains

Objectif : Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cibles : logement – transports – urbanisation – patrimoine culturel et naturel – mortalité par catastrophes – impact environnemental des villes – espaces verts et espaces publics

- Animer le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP) (n° DATEDD 05)
- Contribuer à la réhabilitation thermique des logements (n° DDSLI 04)
- Améliorer le dispositif Energie du Fonds de Solidarité Logement (n° DDSLI 05)
- Développer l'intermédiation locative pour faciliter le projet de vie des jeunes (n° DEF 03)
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma de lecture publique (n° DESC 03)
- Elaborer et mettre en œuvre le Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE) des Archives départementales (n° DESC 01)
- Associer les axonais à la promotion de leur département (n° CAB 01)

❖ ODD 12 : Consommation et production responsable

Objectif : Etablir des modes de consommation et de productions durables

Cibles : ressources naturelles – déchets alimentaires – produits chimiques et déchets – prévention et recyclage des déchets – pratiques durables dans les marchés publics - information

- Réduire les consommations de papier et utiliser du papier recyclé (n° DI 01)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges (n° DATEDD 03)
- Améliorer la gestion des déchets organiques dans les collèges (n° DATEDD 04)
- Développer l'utilisation d'agrégats d'enrobés dans les matériaux bitumineux (n° DVD 04)
- Optimiser la gestion des déchets relatifs aux activités de voirie (n° DVD 03)
- Diffuser des supports promotionnels respectueux de l'environnement (n° CAB 03)
- Définir une politique d'achat responsable (n° DAJAF 03)
- Sensibiliser au développement durable au travers des actions culturelles de la BDA (n° DESC 05)
- Sensibiliser à l'éco-citoyenneté au travers de la Charte de gestion des collèges (n° DESC 06)
- Sensibiliser à l'éco-citoyenneté au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (n° DPAS 03)
- Sensibiliser les assistants familiaux au développement durable (n° DEF 01)

❖ ODD 13 : Climat

Objectif : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Cibles : adaptation – planifications - sensibilisation

❖ ODD 14 : Vie aquatique

Objectif : Conserver et exploiter de manière durable les océans, mers et ressources marines aux fins du développement durable

Cibles : pollution marine – écosystèmes marins et côtiers – acidification des océans – pêche – états insulaires

❖ ODD 15 : Vie terrestre

Objectif : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cibles : écosystèmes terrestres – forêt – désertification – écosystèmes montagneux – biodiversité – ressources génétiques – trafic d'espèces – espèces exotiques envahissantes

- Créer un réseau d'espaces naturels préservés et valorisés (n° DATEDD 01)
- Développer les jardins au naturel (n° DATEDD 02)
- Prendre en compte le patrimoine naturel dans la gestion des routes (n° DVD 02)
- Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts (n° DATEDD 06)

❖ ODD 16 : Paix – Justice – Institutions efficaces

Objectif : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cibles : violences et mortalité associée – maltraitance, traite, torture – état de droit – flux financiers illicites, trafic d'arme – corruption – institutions efficaces, responsables et transparentes – participation des pays en développement – identité juridique – libertés fondamentales

- Anticiper les défis budgétaires (n° DAJAF 02)
- Expérimenter la certification des comptes locaux (n° DAJAF 01)
- Dématérialiser les dossiers de demande de subvention (n° DI 03)
- Dématérialiser les dossiers de demande de prestation de la MDPH (n° MDPH 02)
- Finaliser la dématérialisation des procédures financières, des actes et de l'archivage numérique (n° DI 04)

❖ ODD 17 : Partenariat mondial

Objectif : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cibles : finances – technologies – renforcement des capacités - commerce

Annexe 2 Glossaire

AEP	Accueil Et Promotion (association d'origine axonaise fondée par des bénévoles engagés dans l'action sociale qui fournit des solutions d'hébergement et d'accueil adaptées et de qualité)
AMAP	Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASSLL	Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement
ASV	Adaptation de la Société au Vieillessement
BDA	Bibliothèque Départementale de l'Aisne
CCRPA	Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CERDD	Centre Ressource du Développement Durable
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CNFPH	Conseil National Facultatif des Personnes Handicapées
CNIL	Commission Nationale de l'Information et des Libérés
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CT	Comité Technique
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
DAJAF	Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières
DI	Direction Informatique
DJU	Degrés Jour Unifiés
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EDEF	Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
EP	Equipe Pluridisciplinaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE	Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social
GED	Gestion Electronique des Documents
GES	Gaz à Effet de Serre
GPI	Gestion du Patrimoine Immobilier
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LDAR	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
LHI	Lutte contre l'Habitat Indigne
MAPA	Marché A Procédure Adaptée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSAP	Maison de Services Au Public
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OPH	Office Public Habitat

PAL	Programme d'Actions Locales
PAT	Programme Alimentaire Territorial
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDALHPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPP	Partenariat Public Privé
PSCE	Projet Scientifique, Culturel et Educatif
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSC	Rapport de Situation Comparé
SAAD	Services d'Aide A Domicile
SDAASP	Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public
SDAN	Schéma Départemental d'Aménagement Numérique
SIG	Système d'Information Géographique
SPL	Société Publique Locale
UD	Unité Départementale (de voirie)
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
VAD	Visite A Domicile

Annexe 3 Récapitulatif des actions

Défis	Objectifs opérationnels	n° de l'action	Objet de l'action
1 Répondre à la réalité du numérique	1.1 Préparer les élèves à être acteurs dans le monde numérique	DI 02	Projet éducatif numérique dans les collèges
		DI 03	Dématérialisation des subventions
	1.2 Proposer des téléservices	Mdph 02	Dématérialisation des demandes de prestations MDPH
		DI 04	Dématérialisation (finances, actes...) et archivage numérique
	1.3 Moderniser le fonctionnement de la collectivité	DI 05	Réunions à distance
		Utas 02	Activité mobile des travailleurs sociaux
2 Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle social	2.1 Développer la participation des personnes accompagnées et privilégier le développement social	Ddsli 01	Contrat de Vie Citoyenne
		Mdph 03	Réponse accompagnée pour tous
		Utas 01	Charte d'accueil
		Utas 03	Evolution des lieux de permanence sociale
		Utas 04	Participation des bénéficiaires du RSA
		Utas 05	Evolution de la relation bénéficiaires / travailleurs sociaux
		Utas 06	Réappropriation de la fonction parentale
		Utas 08	Santé en UTAS (St-Quentin)
	2.2 Transformer les coopérations institutionnelles en synergies	Ddsli 02	Pacte Territorial d'Insertion
		Def 02	Coopération inter-institutionnelle autour des situations complexes d'enfants
3 Améliorer la qualité de vie et le bien-être	3.1 Développer la prévention comme facteur incontournable de la qualité de vie	DB 05	Qualité de l'air intérieur
		Dpas 01	Prévention de la perte d'autonomie
		Ddsli 04	Rénovation thermique des logements
		Ddsli 05	Volet Energie du FSL
		Utas 09	Santé en UTAS (Thiérache)
	3.2 Favoriser le bien-être au travail	Drh 01	Télétravail
		Drh 04	Intégration des travailleurs handicapés
		Drh 05	Qualité de Vie au Travail
		Drh 06	Management
		4 Contribuer à la transformation des modèles économiques et financiers	4.1 Amplifier notre engagement en faveur d'une gestion financière encore plus responsable
Dajaf 02	Défis budgétaires		
DB 03	Taux d'occupation des bâtiments		
Mdph 01	CESU pour personnes handicapées		
4.2 Soutenir de nouvelles réponses économiques	Dajaf 03		Politique d'achat responsable
	DG 01		Emploi, ESS
	Dpas 02		Silver économie
	Ddsli 03		Clause d'insertion dans les marchés publics
	Ldar 01		Demeterre (reliquat virtuel)

Défis	Objectifs opérationnels	n° de l'action	Objet de l'action
5 Renforcer la cohésion territoriale	5.1 Contribuer au développement territorial	Datedd 05	Animation du SDAASP
		Desct 03	Schéma départemental de Lecture publique
	5.2 Valoriser le territoire axonais	Cab 01	Promotion de l'Aisne
		Desct 01	Projet Scientifique et Culturel des Archives
6 Poursuivre les actions en faveur de la transition environnementale et énergétique	6.1 Protéger la biodiversité	Datedd 01	Réseau d'Espaces Naturels Sensibles
		Datedd 02	Jardins au naturel
		Datedd 06	Gestion différenciée des espaces verts
		Dvd 02	Patrimoine naturel et entretien des routes
	6.2 Gérer rationnellement les ressources	Cab 03	Support promotionnels
		DI 01	Papier de bureau
		Dvd 03	Déchets de voirie et gestion environnementale des centres d'exploitation
		Dvd 04	Utilisation d'agrégats d'enrobés
	6.3 Réduire les consommations énergétiques	DB 01	Consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments
		DB 04	Empreinte environnementale de la flotte de véhicules
		Desct 07	Sensibilisation des collèges aux économies d'énergie
		Dvd 01	Enrobés tièdes dans l'entretien des routes
	6.4 Sensibiliser les acteurs	Desct 05	Sensibilisation au DD via les actions culturelles de la BDA
		Desct 06	Charte de gestion des collèges
		Dpas 03	Sensibilisation des ESMS au DD
		Def 01	Sensibilisation des assistants familiaux au DD
7 S'engager pour une restauration écoresponsable	Cab 04	Restauration administration	
	Datedd 03	Gaspillage alimentaire dans les collèges	
	Datedd 04	Déchets organiques des collèges	
	DB 02	Circuits courts, produits de saison et produits bio dans les collèges	
8 Œuvrer en faveur de l' égalité entre les femmes et les hommes	8.1 Sensibiliser à l'égalité	Cab 02	Femmes axonaises dans les supports de communication
		Dajaf 04	Sensibilisation à la clause d'égalité dans les marchés publics
		Desct 02	Personnages historiques féminins axonais
		Desct 04	Sensibilisation à l'égalité via les actions de la BDA
	8.2 Mieux connaître l'approche de l'égalité par les partenaires	Desct 08	Egalité dans les collèges
	8.3 Favoriser l' insertion sociale et professionnelle des femmes	Utas 07	Insertion sociale et professionnelle des femmes
	8.4 Garantir l' égalité professionnelle au sein de la collectivité	Drh 02	Indicateurs sexués
		Drh 03	Neutralité des fiches de poste

Annexe 4 Fiches de description et de suivi des actions et leurs indicateurs

→ Fiches classées par direction